Synergies Roumanie n° 13 - 2018 p. 37-49

GERFLINT
ISSN 1841-8333
ISSN en ligne 2261-3463

Union européenne: passé et présent. Une analyse comparative entre la déclaration Schuman et les dix priorités de Juncker

Antoanela-Paula Mureşan
Faculté d'études européennes,
Université Babeş-Bolyai, Roumanie
paula.muresan@euro.ubbcluj.ro
Diana-Gabriela Reianu
Faculté d'études européennes,
Université Babeş-Bolyai, Roumanie
diana.reianu@ubbcluj.ro

Résumé

Le présent article vise à analyser deux discours de deux personnalités remarquables qui ont été impliquées dans ce qu'on appelle l'Union européenne. Plus précisément, nous ferons une comparaison entre la Déclaration de Schuman du 9 mai 1950 et les Dix priorités de Juncker pour l'Europe, de 2014. En utilisant des méthodes qualitatives, décrites dans l'analyse de texte, notre objectif est de répondre à quelques questions pertinentes : les concepts d'intégration sont-ils toujours présents et peuvent-ils être mis à contribution pour l'avenir de l'Europe ? L'Europe de Schuman conserve-t-elle après plus de 60 ans la même vision ? Peut-on détecter des éléments de continuité ? Quels sont les éléments de discontinuité ? Avons-nous abdiqué du projet initial ? Quels sont les éléments cruciaux dont la construction européenne a besoin pour fonctionner ? Combien le rêve a-t-il changé ? Afin de répondre aux questions mentionnées, nous faisons appel aux sources primaires, leurs discours en question, en évitant toute position partisane.

Mots-clés: Union Européenne, discours, politique, reformes

European Union: past and present. A comparative analysis between the Schuman declaration and Juncker's ten priorities

Abstract

This paper aims to analyse two discourses of two remarkable personalities that have been involved in what is called the European Union. More precisely, we shall make a comparison between Schuman's Declaration of 9th of May 1950 and Juncker's Ten Priorities for Europe, of 2014. Using qualitative methods, materialised in text analyses, our goal is to answer some relevant questions: which original concepts of integration are still present and can they be put to work for Europe's future? Does Schuman's Europe keep, after more than 60 years, the same European vision? Can we detect elements of continuity? What are the discontinuity elements? Have we

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)

abdicated from the initial project? What are the crucial elements that the European construct needs to function? How much has the dream changed? In order to properly answer the aforementioned questions, we shall turn to primary sources, their respective discourses, while avoiding any partisan position.

Keywords: European Union, discourse, politics, reforms

Introduction

La création de ce qu'on appelle aujourd'hui l'Union européenne a commencé avec un rêve après la Seconde Guerre mondiale. C'était un rêve des personnalités politiques et administratives exceptionnelles qui croyaient en une Europe pacifique, prospère et unie. Les pères fondateurs, tels qu'ils sont connus dans la littérature spécialisée - Jean Monnet, Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi, Johan Willen Beyen, Paul Henry Spaak, Joseph Beck, Walter Hallstein, Jean Ray, Pierre Uri (Laursen, 2015 : 149) - ont mis en pratique leurs idées, leurs énergies et leurs motivations pour que ce rêve particulier devienne une réalité. Ils ont servi l'Europe en lui donnant une nouvelle direction, qui au début était remplie de difficultés, de méfiance et de réticence. Les avantages et les inconvénients coexistaient, mais « l'aspiration à la paix ainsi qu'un passé partagé et une culture commune, les symboles, le partenariat véritable considéré comme la volonté de partager les problèmes et les intérêts des autres » (Schwimmer, 2004 : 24-34) étaient plus forts et concluants dans les vives discussions et négociations.

Cet article vise à analyser deux discours de deux personnalités remarquables qui ont participé au processus de création de l'Union européenne. Plus précisément, notre objectif est de faire une comparaison entre la déclaration de Robert Schuman, du 9 mai 1950, et le discours intitulé *Un nouveau départ pour l'Europe : mon agenda pour l'emploi, la croissance, l'*équité et le changement démocratique prononcé par Jean Claude Juncker, le président de la Commission européenne, une déclaration d'ouverture de la session plénière du Parlement européen de 2014.

Nous avons structuré notre article en utilisant un modèle à quatre motifs, tout en essayant d'identifier une ligne rouge afin de mieux comprendre les visions de l'Union de 1950 et celles de 2014 : a) Quel était le but / le rêve ? ; b) Comment réaliser le rêve / les actions ? c) Quels étaient les outils / les dispositions ? d) Quels étaient les résultats attendus par Schuman et Juncker ?

À l'aide des méthodes qualitatives matérialisées dans l'analyse de texte, nous nous concentrerons sur les questions de recherche suivantes : Les concepts d'intégration sont-ils toujours présents et peuvent-ils être mis au service de l'avenir de l'Europe ? Après plus de 60 ans, l'Europe de Schuman a-t-elle conservé la même vision européenne ? Y a-t-il des éléments de continuité ? Quels sont les éléments de

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)

discontinuité ? Avons-nous abdiqué du projet initial ? Quels sont les aspects cruciaux dont la construction européenne a besoin pour fonctionner ? À quel point le rêve a-t-il changé ?

Le rêve

Des relations pacifiques sont nécessaires, elles forment la base d'une Europe « vivante et organisée ». Par conséquent, la France a compris sa mission dans l'histoire, a assumé le rôle d'un champion dont la principale préoccupation était de parvenir à « une Europe unie ». Mais ceci a échoué. Et à cause de son échec, « nous avons eu la guerre » (Schuman, 1950). La France et l'Allemagne ont une histoire hostile et critique en termes de relations politiques. Les règlements de paix après la Guerre franco-allemande de 1870-1871 (Lesaffer, 2004 : 85) et la Première Guerre mondiale (Sharp, 2015) ne montrent que le désir de se venger. Avec rien accompli et la leçon apprise, Schuman est venu avec une autre proposition après une Seconde Guerre mondiale, un conflit plus terrifiant et destructeur.

L'opposition entre la France et l'Allemagne a fait du mal non seulement aux deux pays, mais à tout le continent. Il a fallu mettre un terme à cette situation, alors Schuman est venu avec une proposition innovatrice : au lieu de la crainte il a proposé le courage, au lieu de faire des victimes il a proposé des vies et au lieu de la guerre il a proposé la paix. Ainsi, la France et l'Allemagne ont été les acteurs les plus importants de cette nouvelle construction : c'est d'eux que l'avenir d'Europe dépend. « Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne » (Schuman, 1950).

La France a invité l'Allemagne à devenir son partenaire le plus proche pour tenter de reconstruire une Europe dévastée. Le rêve était la paix mondiale, qui ne pouvait être réalisée que grâce aux efforts partagés des deux pays. « La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent » (Schuman, 1950).

En 2014, Juncker a confirmé sa vision sur l'avenir de l'Union européenne en dix priorités : croissance économique, création d'emplois, sécurité, marché unique numérique, union économique et monétaire, Europe sociale, Europe impliquée sur la scène internationale, une union de changement démocratique.

La vision de Juncker est « une Union européenne plus grande et plus ambitieuse pour les grands dossiers, plus petite et plus modeste pour les petits dossiers » (Juncker, 2014 : 3), soulignant la nécessité d'y avoir des résultats concrets dans

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)

dix domaines politiques, tandis que les autres domaines seront traités par les États membres selon le principe de la subsidiarité. Il s'efforce d'obtenir des résultats dans tous ces domaines, en particulier en raison des importantes disparités sur le plan économique, du marché du travail et des problèmes sociaux qui sont apparus récemment dans les États membres de l'UE. Les statistiques montrent que l'écart entre les États continuera à agrandir, que les États divergent et convergent vers des résultats indésirables (Eurostat, 2017).

La première priorité de Juncker est de renforcer la compétitivité de l'Europe en stimulant les investissements privés dans l'économie réelle, en mettant l'accent sur des investissements plus intelligents qui créeront des emplois, en investissant dans les infrastructures et en favorisant un esprit d'entreprise intelligent. Trois concepts principaux sont mis en avant dans ce premier domaine: l'emploi, la croissance et l'investissement, domaines particulièrement touchés par les dernières crises économiques et financières. En raison des imperfections des marchés financiers, les projets viables dans le domaine des investissements et de la croissance ont été limités, les entreprises les plus petites et les plus jeunes étant aussi les plus affectées. En outre, au cours de la période 2000-2014, l'emploi dans l'industrie manufacturière de l'UE a diminué (EC, 2014a : 13, 19).

En ce qui concerne l'environnement économique, les technologies numériques peuvent offrir de grandes opportunités. La deuxième priorité de Juncker est donc de créer un marché unique numérique très bien connecté et de renforcer l'utilisation des technologies numériques et des services en ligne. Les statistiques indiquent une couverture plus faible des technologies fixes et en particulier des technologies d'accès de prochaine génération dans les zones rurales de l'UE (EC, 2014b : 2-3).

Outre le secteur tertiaire de l'économie, Juncker souhaite développer le secteur industriel, notamment dans des domaines stratégiques comme l'automobile, l'aéronautique, l'ingénierie, l'espace etc., étant sûr que la croissance en Europe ne peut pas être réalisé qu'en s'appuyant sur les services. Un impératif de la politique industrielle est considéré la diversification des sources d'énergie en Europe, le renforcement de l'efficience énergétique et l'apport des énergies renouvelables. L'aspiration de Juncker est que « l'Union européenne devienne le numéro un mondial des énergies renouvelables » (Juncker, 2014 : 20).

L'une des réformes que Juncker tente de réaliser est l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, mais à condition de fournir l'équité sociale dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Il se déclare un partisan, un promoteur et un ardent défenseur de l'économie sociale de marché. Il s'efforce d'atteindre la compétitivité et la croissance économique, d'approfondir le marché intérieur,

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)

mais seulement de servir la population et non pas l'inverse, tout en garantissant la protection sociale et en valorisant les dispositions sociales au profit des citoyens.

De même, la migration est une question centrale sur l'agenda de Juncker, si l'on tient compte des événements terribles survenus en Méditerranée, de l'obligation de protéger ceux qui en ont besoin et de supprimer les divergences dans la mise en œuvre sur le plan national du système d'asile commun. Il veut promouvoir une nouvelle politique européenne en matière d'immigration légale et appliquer les mesures nécessaires pour sécuriser les frontières de l'Europe. L'Europe doit être unie et doit appliquer les règles pour lutter contre la criminalité transfrontalière, le terrorisme, la corruption et la radicalisation. En 2013, 152 attentats terroristes ont eu lieu dans cinq États membres de l'UE, la majorité en France, en Espagne et au Royaume-Uni, entraînant la mort de sept personnes et blessant neuf autres.

La même année, 535 personnes ont été arrêtées pour des infractions liées au terrorisme, tandis que La Cour de justice de l'UE a formulé des accusations de terrorisme pour 313 personnes (Europol, 2014 : 10, 46). Dans ce contexte, il convient d'améliorer la coopération judiciaire entre les États membres, en renforçant le domaine de la justice et des droits fondamentaux, fondé sur la confiance mutuelle. Juncker souhaite un dialogue politique pour une meilleure interaction et une meilleure relation avec les parlements nationaux, en vue d'une union du changement démocratique. Dans le domaine de la politique extérieure, Juncker demande une réponse plus forte dans des cas tels que la crise en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, tout en reconnaissant que l'élargissement ne figurait pas dans son agenda, sa vision étant de consolider ce qu'on avait déjà réalisé. Juncker voit son rôle de président de la Commission européenne comme celui de promouvoir l'intérêt général européen, en travaillant avec chaque État membre, en progressant en tant qu'Union, mais pas nécessairement avec la même rapidité, ce qui permettrait à ceux qui veulent aller plus loin et plus vite de le faire sans entraves.

Les actions

En ce qui concerne les actions que nous avons découvertes en analysant les deux discours, en 1950 le gouvernement français est devenu le catalyseur des efforts, a assumé le rôle principal et a proposé la production de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, une organisation ouverte à la participation d'autres pays européens. Celle-ci aurait eu une mission assez difficile sans l'existence d'un Parlement européen. Cette Haute Autorité était sur le point d'être une institution indépendante, avec l'intention d'agir au nom de ses États membres. L'accord mutuel pour élire son président était la condition fondamentale et en même temps

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)

démocratique. Le fondement démocratique vient aussi de la représentation comparable de ses membres. « La Haute Autorité commune chargée du fonctionnement de tout le régime sera composée de personnalités indépendantes désignées sur une base paritaire par les gouvernements ; un président sera choisi d'un commun accord par les gouvernements ; ses décisions seront exécutoires en France, en Allemagne et dans les autres pays adhérents. Des dispositions appropriées assureront les voies de recours nécessaires contre les décisions de la Haute Autorité » (Schuman, 1950). La création de cette autorité supranationale était absolument nécessaire pour assurer le fonctionnement de ce projet économique et, ce qui s'est avéré plus important, elle était considérée comme la première agence internationale anticartel.

L'action est le mot-clé pour Schuman. Il fallait agir pour réaliser le rêve. Schuman plaide donc en faveur d'un plan d'investissement, des solutions économiques, pensant que l'économie pouvait apporter de la solidarité : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. […] Pour atteindre ces objectifs à partir des conditions très disparates dans lesquelles sont placées actuellement les productions des pays adhérents, à titre transitoire, certaines dispositions devront être mises en œuvre, comportant l'application d'un plan de production et d'investissements, l'institution de mécanismes de péréquation des prix, la création d'un fonds de reconversion facilitant la rationalisation de la production. La circulation du charbon et de l'acier entre les pays adhérents sera immédiatement affranchie de tout droit de douane et ne pourra être affectée par des tarifs de transport différentiels. Progressivement se dégageront les conditions assurant spontanément la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé » (Schuman, 1950). Grâce à cette solidarité, l'Europe offrira la paix au lieu de la guerre et l'émergence d'une guerre entre les pays membres devenait presque impossible. L'action signifiait également abandonner les antagonismes et progresser.

En d'autres termes, l'idée était qu'un pays qui ne contrôlait pas la production de charbon et d'acier n'aurait pas les moyens de provoquer une nouvelle guerre. Les industries minière et métallurgique étaient les deux branches stratégiques, considérées comme des forces de forage du futur marché commun. À partir d'elles, l'ensemble de l'économie européenne pourrait être revitalisée grâce à des procédures similaires.

Dans la vision de Juncker, les objectifs peuvent être obtenus avec l'aide des États membres, des citoyens et des institutions, qui sont devenus les trois acteurs importants de son plan. Donc, il voulait que les trois soient responsables, conscients de leurs actions, demandant leur implication. Cela signifie qu'il traite la relation

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)

avec eux en termes de droits et de responsabilités. Il préconise une Europe sociale et une Europe des citoyens, avec toutes leurs implications, dans laquelle la croissance économique est possible avec les gens et à travers eux. Il veut restaurer la confiance des citoyens européens. Tout d'abord, en ce qui concerne la contribution des États membres, Juncker fait appel à l'implication des pays: un budget commun de l'Union et de la Banque européenne d'investissement (BEI), une réponse monétaire, une croissance supplémentaire, des ressources communes, notamment dans le secteur énergétique, des efforts communs (lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, lutte contre la criminalité et le terrorisme transfrontaliers, lutte contre la pauvreté et l'immigration clandestine), des actions européennes communes, la consolidation des valeurs européennes - union des valeurs partagées (sécurité, santé, normes sociales, diversité culturelle).

Deuxièmement, de la part des citoyens de l'Union européenne, il exige leur implication, essayant de les rendre les acteurs principaux des débats publics, dans le dialogue avec la classe politique. Il veut que les citoyens soient informés et impliqués dans le processus législatif. « J'explorerai de nouvelles voies pour améliorer l'interaction avec les parlements nationaux, qui peut être un moyen de rapprocher l'Union européenne des citoyens » (Juncker, 2014 : 13).

Troisièmement, il fait appel à la réforme des institutions européennes, mentionnant quelques exemples de réformes pour répondre à de nouveaux défis (un commissaire chargé de la Charte des droits fondamentaux et de l'état de droit, un commissaire chargé de la migration) et les meilleurs mécanismes de réaction, il souhaite remplacer « la troïka » formée par la Commission, la Banque centrale et le Fonds monétaire international par une structure plus démocratique et responsable de ses actions.

Juncker définit la compétitivité de l'Europe et la nécessité de stimuler les investissements en vue de créer des emplois, comme première priorité. Il a l'intention de présenter un programme ambitieux en faveur de l'Emploi, de la Croissance et de l'Investissement, conçu sur la conviction que « nous pouvons faire un bien meilleur usage du budget commun de l'Union et de la Banque européenne d'investissement (BEI) ». (Juncker, 2014 : 4) En ce qui concerne l'utilisation des budgets nationaux pour la croissance et l'investissement (Corpădean, 2014 : 267-283), il convient de respecter le *Pacte de stabilité et de croissance*, car la stabilité est une nécessité, elle a été promise et l'Europe ne peut pas rompre ses promesses.

En tant qu'actions spécifiques, il mentionne la nécessité de mettre en commun les ressources des États membres, de combiner leurs infrastructures et de réunir le pouvoir de négociation de l'Union européenne pour pouvoir réformer et réorganiser

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)

la politique énergétique européenne. En outre, son discours est très clair en ce qui concerne la mise en œuvre intégrale des règles de surveillance et de résolution dans le secteur bancaire, aussi bien que d'un Mécanisme de surveillance unique et d'un Mécanisme européen de résolution unique, avec un fonds de résolution unique.

Il soutient la libre circulation des travailleurs, encourage la mobilité de la main-d'œuvre, promettant qu'il assurera la révision et la mise en œuvre de la Directive sur le détachement de travailleurs, de sorte que le dumping social n'ait pas sa place dans l'Union européenne. Dans le domaine judiciaire, pour garantir un espace de la justice et des droits fondamentaux reposant sur la confiance mutuelle, la coopération judiciaire entre les États membres de l'UE doit être consolidée en renforçant les outils communs et en concevant de nouveaux outils, établissant des passerelles entre les différents systèmes judiciaires et reconnaissant mutuellement les jugements.

Dans le cadre de la réforme des institutions européennes, Juncker déclare son intention de confier à un commissaire spécialement chargé de la Charte des droits fondamentaux, à un commissaire chargé des migrations et à d'autres commissaires la tâche d'assister le Haut Représentant sur la scène internationale. La Commission, dans son approche, s'engagera dans un partenariat spécial avec le Parlement européen, participera à des négociations en trilogue et développera un dialogue politique, et non pas technocratique. Juncker souhaite rapprocher l'Union européenne des citoyens en renforçant la transparence dans les relations avec les intervenants et les lobbyistes et en améliorant l'interaction avec les parlements nationaux, afin que les citoyens soient mieux informés et sachent exactement comment fonctionne le processus législatif. Il demande des décisions institutionnelles basées sur des accords, pour éviter les débats idéologiques qui divisent les États membres et les institutions, aussi bien que pour réduire la tentation de critiquer au niveau national les décisions prises au niveau européen. « Nous serons des acteurs communautaires, non pas contre le Conseil européen ou contre le Conseil des ministres. L'Europe ne se construit pas contre les Etats ni contre les nations, qui ne sont pas une invention provisoire de l'histoire mais qui sont installés dans la durée. Nous, le Parlement et la Commission, agirons dans l'intérêt général et je voudrais que nous le fassions ensemble. […] Si vous avez dit oui à Bruxelles, ne dites pas non ailleurs. Ne dites jamais plus après une réunion du Conseil que vous avez remporté une victoire et que les autres ont perdu. En Europe, nous gagnons ensemble, et c'est ensemble que nous perdons. » (Juncker, 2014 : 16-17).

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)

Les solutions

Schuman a lancé un appel à l'implication des parlements nationaux (qui ont montré leurs échecs avec le temps, étant remplacés par un Parlement européen élu en 1979) dans la ratification des traités signés entre les États. En outre, un arbitre était nécessaire en cas de problèmes insolubles: « Les principes et les engagements essentiels ci-dessus définis feront l'objet d'un traité signé entre les Etats et soumis à la ratification des parlements. Les négociations indispensables pour préciser les mesures d'application seront poursuivies avec l'assistance d'un arbitre désigné d'un commun accord ; celui-ci aura chargé de veiller à ce que les accords soient conformes aux principes et, en cas d'opposition irréductible, fixera la solution qui sera adoptée. » (Schuman, 1950).

Quant à Juncker, il conçoit son approche en faisant appel à la juridiction, une juridiction qui peut toujours être modifiée en fonction des événements et de l'état de fait en Europe. Ses solutions visent quatre aspects :

- respecter les traités et la Charte des droits fondamentaux ;
- s'adapter à un nouvel environnement politique, économique et social ;
- consolider les normes et les instruments judiciaires ;
- revoir la législation applicable à l'autorisation des organismes génétiquement modifiés.

L'appel de Juncker vise donc à créer le bon environnement réglementaire afin de promouvoir l'esprit d'entreprise, la croissance et l'investissement, reconnaissant que les réglementations ne doivent pas être trop normatives ou trop détaillées et devenir un fardeau pour les petites et moyennes entreprises. Il a également déclaré son intention de prendre des mesures législatives pour créer un marché unique numérique très bien connecté, améliorant l'utilisation des technologies numériques et des services en ligne, aussi bien que pour lancer des initiatives législatives et non législatives visant à renforcer l'Union économique et monétaire. En outre, il a l'intention de revoir la législation applicable à l'autorisation des organismes génétiquement modifiés (OGM), tenant compte principalement de la sécurité des aliments et de l'environnement dans lequel nous vivons.

Les résultats

Selon Schuman, la mise en commun de la production de charbon et d'acier permettrait d'établir des bases pour un marché économique commun, la première étape d'une fédération européenne. Grâce à ce marché, les citoyens européens bénéficieraient d'un niveau de vie plus élevé. En outre, l'Europe devait dépasser

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)

ses objectifs hors du continent. Par conséquent, il porterait son attention sur le continent africain, avec la mission spécifique de le développer. « Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes » (Schuman, 1950).

Semblable à Schuman, Juncker imagine une Europe économiquement développée, mais principalement axée sur la création d'emplois, la croissance économique, un niveau de vie élevé, un marché intérieur des biens et des services plus complet, une Europe sociale où la lutte contre la pauvreté est une priorité, une Europe unie, une Europe plus forte en matière de politique étrangère, avec des frontières bien sécurisées. « Je propose aussi, à l'avenir, que tout nouveau programme de soutien et de réforme ne soit pas uniquement soumis à une évaluation de sa viabilité financière, mais aussi à une évaluation des incidences sociales » (Juncker, 2014 : 8).

Par conséquent, dans le domaine économique, un programme ambitieux d'investissement dans les infrastructures a été annoncé pour la première fois par Juncker en novembre 2014, le Plan d'investissement pour l'Europe, également connu sous le nom de « Plan Juncker », qui a trois objectifs principaux : éliminer les obstacles à l'investissement ; fournir une visibilité et une assistance technique aux projets d'investissement ; et utiliser plus judicieusement les ressources financières. Le plan a visé à débloquer des investissements publics et privés dans « l'économie réelle » d'au moins 315 milliards d'euros en trois ans (janvier 2015 - décembre 2017).

Dans le domaine social, la dernière grande initiative annoncée par Juncker est le pilier européen des droits sociaux, qui tente de surmonter les effets négatifs de la crise économique sur le marché du travail et sur les systèmes de protection sociale, en s'appuyant sur les principes de l'égalité des chances et de l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables et de la protection et de l'inclusion sociales. Juncker n'a présenté le pilier que sous la forme d'une recommandation, dont la mise en œuvre revient aux gouvernements nationaux, aux autorités publiques et aux partenaires sociaux (EC, 2017).

Les aspects positifs de cette initiative sont qu'elle réfute l'écart entre les objectifs budgétaires et la politique sociale, puisque les politiques économiques et les objectifs sociaux doivent aller de pair, que le développement économique ne doit pas ignorer le modèle social, mais apporter le progrès social, et que les politiques sociales doivent être perçues non seulement comme des facteurs de soutien, mais aussi comme des facteurs productifs. Le nouveau paradigme consiste à considérer l'investissement social comme un moyen de prévenir et non pas de guérir, d'autonomiser et non pas de réparer.

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)

La migration est l'une des priorités politiques de la Commission Juncker, le principal objectif étant d'aborder le problème de manière globale. La réponse de la Commission européenne à la crise migratoire consiste donc à combiner les politiques intérieures et extérieures, à utiliser les agences et les outils de l'UE pour impliquer tous les acteurs : pays et institutions de l'UE, organisations internationales, société civile, autorités locales et partenaires nationaux. Ainsi, les résultats seraient les actions visant à réduire les incitations à la migration irrégulière, à sécuriser les frontières extérieures, à une politique commune d'asile et à une nouvelle politique en matière d'immigration légale. « Les pays concernés ne devraient pas parler les uns des autres ou parler en même temps les uns que les autres mais bien se parler les uns aux autres. Les États voisins doivent agir de concert et non au détriment les uns des autres. Les réfugiés doivent être traités avec humanité tout au long de leur parcours sur la route des Balkans occidentaux pour éviter une tragédie humaine en Europe. Je me réjouis donc que nous soyons parvenus aujourd'hui à convenir d'un plan en 17 points proposant des mesures opérationnelles pragmatiques pour veiller à ce que les réfugiés ne soient pas abandonnés à leur sort dans la pluie et le froid » (Commission européenne, 2015).

En ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés, l'Union européenne a déjà établi le cadre juridique visant à protéger la santé humaine et animale et l'environnement, à mettre en place des procédures harmonisées, efficaces et transparentes pour l'évaluation des risques et l'autorisation des OGM. Le mode de commercialisation des OGM doit permettre aux consommateurs de faire un choix informé et d'assurer la traçabilité des OGM sur le marché.

Des éléments de continuité et de discontinuité entre les deux discours

La déclaration de Schuman a eu lieu après la Seconde Guerre mondiale, à un moment d'après-crise, et l'Europe unie est née de sa proposition. Le désir le plus important à cette époque-là était la paix mondiale et la prospérité des citoyens, acquises à travers la transformation économique de l'Europe. La déclaration de Juncker s'inscrit dans le contexte de la crise économique, alors que l'Union européenne existe déjà, avec la même volonté de garantir la paix et la prospérité aux citoyens, grâce à la consolidation de ses politiques.

Schuman est en faveur d'une Europe inclusive, ouverte à d'autres pays, tandis que Juncker veut plus de stabilité. « Il n'y aura pas de nouvel élargissement dans les cinq prochaines années » (Juncker, 2014 : 12).

Pour Juncker, la stabilité et la consolidation de l'union actuelle sont les éléments les plus importants. Considérant la faiblesse de l'Europe en matière de politique de

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)

sécurité et de défense, puisque l'adhésion de nouveaux États exige des adaptations et des efforts, il estime que l'Union européenne doit faire une pause à ce propos. Mais il considère que les États membres ne doivent pas progresser au même rythme.

Schuman estimait qu'il était nécessaire de créer un organe supranational chargé de fournir un arbitrage indépendant entre les États membres, connu sous le nom de Haute Autorité. Il déclarait que la mission de cette autorité serait d'assurer la fusion des marchés et l'expansion de la production. Aujourd'hui, la Commission est plus complexe, plus responsable, plus vigilante et plus active et elle détient de nouveaux pouvoirs, parmi lesquels : elle propose de nouvelles lois, gère les politiques de l'UE et alloue des financements européens ; et elle représente l'UE dans le monde. Juncker propose de la réformer. En outre, il souhaite utiliser les prérogatives de la Commission pour défendre les valeurs communes, l'état de droit et les droits fondamentaux, tout en tenant compte de la diversité des contextes constitutionnels et culturels des États membres.

Conclusions

L'idée de l'Europe a été préservée, mais elle a été adaptée aux nouvelles conditions économiques, sociales et politiques. Le rêve européen a toujours visé la coopération entre les États, la paix et la prospérité. Il impliquait l'existence d'un organe supranational pour assurer un arbitrage indépendant des problèmes européens, alors que les attributions actuelles de cet arbitre ont considérablement changé.

Les déclarations contiennent des éléments de continuité et de discontinuité, les différences étant données par le contexte historique et l'évolution de l'Union européenne. Il y a pourtant une différence essentielle, mais il faut ici souligner le fait que la situation est très différente en ce qui concerne les modalités de réalisation du rêve par rapport aux objectifs : Schuman vise la mise en commun de la production d'acier et de charbon, alors qu'aujourd'hui nous parlons d'un marché unique des biens, des services, des personnes et des capitaux, un marché qui n'est pas encore parfait.

Bibliographie

Commission européenne, 2015. Communiqué de presse, *Sommet sur la route migratoire des Balkans occidentaux : les dirigeants conviennent d'un plan d'action en 17 points*, Bruxelles, http://europa.eu/rapid/press-release_AC-16-1947_fr.htm?locale=FR, [consulté le 21 octobre 2018].

Corpădean, A-G. 2015. « Europe 2020 - An Agenda for Citizens and States », in *Democracy and Security in the 21st Century: Perspectives on a Changing World*, Valentin Naumescu (éd.), Londres : Cambridge Scholars, p. 267-283.

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)

European Commission, 2014a. *European Competitiveness Report 2014*, Commission Staff Working Document SWD (2014)277, http://www.europarl.europa.eu/RegData/docs_autres_institutions/commission_europeenne/swd/2014/0277/COM_SWD(2014)0277(PAR4)_EN.pdf, [consulté le 21 octobre 2018].

European Commission, 2014b. *Digital Agenda Scoreboard – Broadband markets* https://ec.europa.eu/digital-single-market/en, [consulté le 26 octobre 2018].

European Commission, 2017. *Communication on Establishing a European Pillar of Social Rights*, COM 250 final, Brussels, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0250&from=en, [consulté le 22 septembre 2018].

Europol, 2014. *European Union Terrorism Situation and Trend Report 2014*, European Police Office, https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/te-sat-2014-eu-terrorism-situation-and-trend-report, [consulté le 19 octobre 2018].

Eurostat, 2017. *Unemployment statistics,* https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Unemployment_statistics_and_beyond, [consulté le 28 octobre 2018].

Juncker, J-C. 2014. *Un nouvel élan pour l'Europe: Mon programme pour l'Emploi, la Croissance, l'*Équité et le Changement démocratique, Strasbourg, https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/juncker-political-guidelines-speech_fr.pdf, [consulté le 19 septembre 2018].

Laursen, F. 2015. *Historical Dictionary of the European Union*. Rowman & Littlefield.

Lesaffer, R. 2004. *Peace Treaties and International Law in European History: From the Late Middle Ages to World War One,* Cambridge University Press.

Sharp, A. 2015. *The Consequences of the Peace: The Versailles Settlement: Aftermath and Legacy 1919-2015,* Haus Publishing.

Schuman, R. 1950. *La déclaration Schuman du 9 mai 1950*. [En ligne] : https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols/europe-day/schuman-declaration_fr., [consulté le 15 septembre 2018].

Schwimmer, Walter, 2004. *The European Dream*. A&C Black.

© Revue du Gerflint (France) - Éléments sous droits d'auteur -
Modalités de lecture consultables sur le site de l'éditeur www.gerflint.fr

BDD-A29307 © 2018 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:46:52 UTC)